

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 06/04/2023

VOI.23.00.A00621

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE ANDRE BRETON

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'entreprise BONNEFOY.  
Considérant que des travaux de revêtement de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/04/2023 au 21/04/2023 RUE ANDRE BRETON

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 18/04/2023 et jusqu'au 21/04/2023, la circulation des véhicules est interdite RUE ANDRE BRETON à hauteur de l'entrée du BURGER KING. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 06 AVR. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or page number.

First main paragraph of text, starting with a faint opening word.

Second main paragraph of text, continuing the narrative or discussion.

Third main paragraph of text, showing a change in focus or detail.

Fourth main paragraph of text, possibly concluding a section.

Fifth main paragraph of text, starting a new section or point.

Sixth main paragraph of text, providing further details or examples.

Seventh main paragraph of text, continuing the flow of information.

Eighth main paragraph of text, possibly a summary or final thought.